Date de dépôt: 26 juin 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Fabiano Forte : Déplacement du Service des Automobiles et de la Navigation à Bernex : la décision est-elle définitive ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 11 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Récemment, la presse s'est fait l'écho d'une possible implantation du service des automobiles et de la navigation sur la commune de Bernex.

Cette commune va connaître, dans les années à venir, un développement important. Ce développement se concrétisera – dans un premier temps – par la mise en place d'une zone industrielle High tech (PAC Bernex-est) et par l'arrivée du tram (TCOB). Cinq cents nouveaux logements devraient être construits à l'endroit même où le canton prévoit d'implanter le SAN...

Dans un second temps, le plan pour le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise prévoit que Bernex devienne un pôle de développement régional (augmentation de la population estimée entre 5'000 et 10'000 habitants).

L'annonce d'une possible arrivée du SAN sur cette commune, en surplus de ces développements annoncés, fait réagir et inquiète, car aucune information officielle n'a été apportée à ce jour.

Enfin, il semblerait que, si déménagement du SAN il doit y avoir, une liste de sites d'implantation possible devrait exister. Le Bois-de-Bay, par exemple, ne conviendrait-il pas mieux pour les activités du SAN?

IUE 586-A 2/2

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat a-t-il envisagé d'autres sites d'implantation du SAN que Bernex, et, s'il entend réellement implanter le SAN à Bernex, quelles mesures compte-t-il prendre concernant les questions de mobilité, d'intégration de cette implantation dans le projet d'agglomération pour éviter les nuisances liées aux activités de ce service?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Localisation

Le Conseil d'Etat a la ferme intention de déplacer le service des automobiles et de la navigation (SAN)¹ et la fourrière cantonale. Le site de Bernex a été retenu sur la base de deux études de faisabilité, réalisées en février 2007 et mars 2008, qui démontrent que ce site convient parfaitement à une implantation groupée de l'office de la sécurité civile, du SAN et de la fourrière cantonale.

L'implantation du SAN à Bernex est évoquée dans le cahier des charges de l'avant-projet d'urbanisme et dans le projet de plan directeur de quartier, du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Bernex-Est, du 6 février 2008.

Développement du projet et consultation des organes intéressés

Le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil, ce jour, un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 720 000 F en vue de la reconstruction délocalisée à Bernex, de nouveaux bâtiments pour le service des automobiles et de la navigation (SAN) et de la fourrière cantonale.

Le développement de l'étude se fera en concertation avec la commune de Bernex.

Le Conseil d'Etat veillera à ce que le projet du SAN s'intègre harmonieusement avec les objectifs du PAC Bernex-Est.

C'est dans le cadre de ce crédit d'étude que seront menées les études d'impacts en matière de circulation et de mobilité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Robert Hensler Le président : Laurent Moutinot

¹ Devenu l'office cantonal des automobiles et de la navigation, depuis l'entrée en vigueur, le 26 juin 2008, du nouveau règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC).